

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 666 ET 667

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **17 octobre 2022**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 666** concernant le Comité d'embellissement de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 667** encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Saint-Hyacinthe.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication. Toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 26 octobre 2022.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière